

## L'éducation nationale, la cible de Sarkozy-Fillon !

D'après Fillon, il s'agissait « peut-être de la loi la plus importante » dans les 5 ans. Le ministre de l'enseignement supérieur nous explique qu'il s'agit de construire la « nouvelle université » au service de « l'égalité des chances ». Rappel : la loi dite d' « Egalité des chances » est celle qui comprenait le CPE, le travail de nuit dès 15 ans... et contre laquelle nous avons été des milliers à nous mobiliser. Est-ce que cette nouvelle loi « relative aux libertés et responsabilités des universités » vaut mieux ?

### Concurrence et inégalités...

Cette loi donne la possibilité aux directions d'universités de gérer elles-mêmes l'embauche et la carrière des personnels enseignants comme non enseignants : le président d'université pourra licencier les personnels ou au contraire les payer plus ... Avec cette loi, les facs pourront recourir à des financements privés : vu que l'État ne donne pas assez de moyens aux universités, les entreprises vont s'engouffrer dans la brèche. Elles favoriseront ce qui est rentable pour elles. **Le bac déjà peut valoriser ne permettra pas forcément l'entrée à la fac**, les bourses ne seront plus relatives au quotient familial mais seront aux mérites comme au Etats-Unis. La concurrence entre universités va s'accroître et les inégalités entre universités et filières vont exploser. Les universités vont être gérées comme des entreprises : de plus en plus de patrons siègeront dans les Conseils d'administration des universités, qui pourront même décider de vendre leurs bâtiments et leurs terrains !

Pour notre prochain numéro, nous préparons un article sur les droits (droit de se réunir, panneaux d'affichages...) dans les lycées.

Si vous avez des expériences à nous faire partager, contactez-nous :

[lcr.isere@gmail.com](mailto:lcr.isere@gmail.com)

### Pré-inscription ou sélection ?

Cette loi s'attaque à un droit fondamental : le droit pour tous les bacheliers de s'inscrire dans la filière et l'université de son choix. Désormais, pour avoir droit de s'inscrire dans une université, il faudra avoir effectué une demande de pré-inscription dans cette université dans le cours de la terminale. Certaines universités, comme Paris 6, proposent déjà des inscriptions sur dossier en première année. Quant à Paris 7 par exemple, ce sont des entretiens préalables à l'inscription en première année dans certaines filières. Faire des études est pour beaucoup d'entre nous la seule façon de s'en sortir. La séparation de l'éducation du pognon... faut que Sarko commence ! **Face à la marchandisation de l'éducation, tous dans la rue !**



### Au lycée Marie Curie...

... le 18 octobre dernier, la distribution de tracts appelant à la manif et proposant un RDV le matin devant le lycée a permis d'organiser un cortège lycéen avec banderole.

Nous pouvons nous organiser dans les lycées et participer aux manifestations qui auront lieu en novembre (notamment le 20/11 avec la fonction publique) autour de revendications lycéennes comme l'exigence de postes dans l'éducation ou le refus de la sélection à l'entrée de l'université.

### Echos des mobilisations :

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, des facs comme Rouen, Aix ou encore Toulouse organisent des AG avec jusqu'à 1000 personnes, des blocages totaux ou partiels, des manif... Pour défendre notre avenir, nous aussi, mobilisons-nous !